



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 040-214001331-20230719-DECISION20_2023-AR



Décision du Maire : N° 20/2023

Marchés Publics à Procédure Adaptée n°06/2022 : Rénovation sanitaires Camping Municipal « Les Pins Bleus » - LOT 8 : Avenant n° 2

Le Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L 2194-1, et R 2194-1 à R 2194-9,
Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juin 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu la décision n° 23/2022 attribuant les lots aux différentes entreprises,
Vu la décision n°11/2023 acceptant l'avenant n°1,

Considérant la nécessité de procéder par voie d'avenant pour prendre en compte la nécessité de mettre en place un compteur supplémentaire ainsi que des sorties toiture VMC,

DECIDE

Article 1 : D'accepter et de signer l'avenant n°2 au marché n° 06/2022 concernant le lot 8 (Plomberie/Sanitaires/VMC) attribué à HERVE THERMIQUE.

Article 2 : Le présent avenant engendre une plus-value qui s'élève à 967.79 € HT soit 1161.35 € TTC. Le nouveau montant du marché Lot 8 est de 83 019.10 € HT soit 99 622.92 € TTC.

Article 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Envoi en Sous-Préfecture

Le 21/07/2023

Et publication/notification

Le 21/07/2023

Fait à Labenne, le 19/07/2023

Pour Le Maire empêché,

Stéphanie CHESSOUX

Première Adjointe

